

**DELIBERATION N° 03 - DESIGNATION DE DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

**Rapporteur : M. LE MAIRE**

Madame Martine SURGET (Ludres Ensemble) a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale.

Celle-ci faisait partie du Conseil d'Administration du CCAS de Ludres, en tant que représentante des élus du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération n°2008/ 04-05, a fixé à 8 le nombre de ses délégués au sein du Conseil d'Administration du CCAS (scrutin de liste à la répartition proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel).

Conformément aux articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, il convient de procéder à leur remplacement auprès du CCAS.

Il est utile de rappeler que les délégués désignés sont actuellement les suivants : Véronique RAVON, Christine NAEGELLEN, Sandrine GUERBER, Joël LAMY, Sophie KOZEL, Pierre CLAUDOTTE, François FOURMENT, Martine SURGET.

Le Groupe « Ludres Ensemble » propose Marcel GAUZELIN comme délégué au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Martine SURGET.

Monsieur le Maire propose de voter au scrutin de liste à la répartition proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et de faire un vote avec la liste comportant les représentants cités ci-dessous.

Monsieur le Maire propose une liste avec les candidats suivants : Véronique RAVON, Christine NAEGELLEN, Sandrine GUERBER, Joël LAMY, Sophie KOZEL, Pierre CLAUDOTTE, François FOURMENT et Marcel GAUZELIN.

L'assemblée accepte cette proposition. On procède donc au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de désigner Véronique RAVON, Christine NAEGELLEN, Sandrine GUERBER, Joël LAMY, Sophie KOZEL, Pierre CLAUDOTTE, François FOURMENT et Marcel GAUZELIN comme délégués au sein du Conseil d'Administration du CCAS, compte tenu de la démission de Martine SURGET.